



Linass-Marcoussis, le 23 juillet 2021

## LE PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE DANS LES CLUBS DE RUGBY

**Le Bureau Fédéral de la FFR a validé à l'unanimité la mise en place du PASS SANITAIRE dans l'ensemble des clubs de rugby amateur.**

### Mise en place générale du PASS SANITAIRE dans les clubs de rugby amateur

Suite à l'allocution du Président de la République et à l'adoption du décret n° 2021-955 en date du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la FFR en tant que fédération délégataire du service public, souhaite participer activement à cet effort national en soutenant la mise en place la plus générale du PASS SANITAIRE.

Dès aujourd'hui, **toute personne de plus de 17 ans** devra, pour entrer dans l'enceinte du club, **présenter un PASS SANITAIRE** sous format numérique ou sur papier.

Il est à noter que compte tenu de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du PASS SANITAIRE est repoussée au 30 août pour les jeunes de 12 à 17 ans et les salariés des lieux et établissements recevant du public.

Le contrôle du PASS SANITAIRE, sera effectué par un scan du QR code avec l'application du gouvernement « TousAntiCovid Verif ».

### La FFR, au soutien de ses clubs

Le réseau de Covid Managers sera chargé d'accompagner les clubs dans le déploiement de cette action.

La FFR sera également aux côtés de l'ensemble de ses clubs tout au long du processus y compris dans les difficultés juridiques ou légales qui pourraient survenir.

Serge Simon, vice-président de la FFR : « *Depuis deux années, nos clubs œuvrent courageusement pour continuer d'accueillir le maximum de licenciés. Je sais la force et la détermination que cela leur a demandées. Après ce trop long voyage pandémique, nous avons tous le même souhait, celui de retrouver enfin les terrains, de laisser cet épisode derrière nous et de profiter enfin librement de notre vie en général et de notre sport en particulier. Pour cela, la FFR a décidé la mise en place générale du PASS SANITAIRE, dès aujourd'hui, dans tous les clubs de rugby amateurs du territoire. Par cette décision la FFR et son Président prennent toutes leurs responsabilités et participent en conscience à la politique de vaccination générale indispensable à une sortie de crise rapide* ».

**CONTACT PRESSE** : [contact.presse@ffr.fr](mailto:contact.presse@ffr.fr)

